



Travail et salariés dissimulé

Par **mel756**, le **21/11/2016** à **20:02**

Bonjour à tous,

J'ai des voisins qui exercent depuis quelques années l'activité d'automobile, "réparations, entretiens, achat et vente de voiture", j'ai en effet constaté depuis deux voir 3 ans, un nombre considérables des étrangers qui travaillent dans ce garage, mise à part le nombre de salariés qui sans doute sont dans des situations d'irrégularité (sans carte de séjour ni autres) qui sont d'origine pakistanaise, l'employeur a aménagé son garage qui a une grande superficie en sous location d'autres personnes que je vois de plus en plus effectuer des déménagements, les weekend je vois des étrangers d'origine bulgare ou des gitans et d'autres de payes de l'est résidé dans ce garage que ce monsieur a pu aménagé en faisant une sous location. Mon but n'est pas de nuire ces gens mais je trouve ceci aberrant d'abuser autant du système sans rien dire, sans préciser les dérangements le soir et les week end sachant qu'ils sont censé fermer le garage à partir de 18H,
Ma question est de savoir comment faire pour dénoncer ces gens là, étant donné que je ne vit plus dans le calme et dans la sécurité?

Par **P.M.**, le **21/11/2016** à **21:21**

Bonjour,
Vous pourriez vous adresser au commissariat ou à l'URSSAF...

Par **miyako**, le **21/11/2016** à **22:03**

Bonsoir,
1/ vous signalez cela au commissariat
2/Vous écrivez à l'URSSAF ;vous pouvez téléphoner ,afin de savoir à quel service écrire.
3/ Il y aussi l'inspection du travail
4/ Il y a aussi la mairie
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **21/11/2016** à **22:27**

La Mairie, c'est complètement inutile car ce n'est pas eux qui vont venir constater les infractions en plus à Paris ils n'ont pas de pouvoir de Police, vous devriez le savoir et il est inutile de multiplier les démarches...

Par **miyako**, le **22/11/2016** à **08:32**

bonjour,
Pour l'installation légale des commerces ,la mairie est compétente.
Si l'activité est illégale les mairies,y compris à Paris ,ont leur mot à dire.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **08:39**

Bonjour,
Ce n'est pas le but car un commerce peut être installé légalement mais employer des personnes qui ne sont pas en règle donc ça ne sert à rien et mieux vaut agir efficacement...
Présentement l'activité de garage semble tout à fait légale, encore un mauvais conseil...

Par **miyako**, le **22/11/2016** à **18:48**

Bonsoir,
C'est vous qui le dite que l'activité est tout à fait légale??
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **19:05**

A priori une activité de garage est légale si vous ne comprenez pas cela, il faudrait vous faire expliquer en quoi cela consiste....